



maison doit etre vendu par la banque

Par **joce49**, le **02/05/2011 à 13:40**

j'ai une amie qui s'est trouvée dans une impasse et elle n'a pas pu régler les mensualités de sa maison aujourd'hui sa maison est en vente à 35000€ par le crédit agricole sauf que depuis un mois elle a eu deux propositions l'une à 150000€ et l'autre à 160000€ et la banque CA à refusée les deux fois quel recours a-t-elle?

Par **fra**, le **02/05/2011 à 13:53**

Bonjour,

Cette situation est difficile à comprendre car la dette totale que cette personne a vis à vis du Crédit Agricole doit avoisiner 35.000 euros, soit le point de départ de la mise en vente et, à l'amiable, la Banque peut voir sa créance couverte quatre à cinq fois ??

Les deux seules explications que je peux avancer sont les suivantes :

[fluo]Soit la maison est mise aux enchères publiques à 35.000 euros [fluo] et l'opération est trop avancée dans le temps (organisation de la vente, frais de publicité, etc...). Mais, il est possible de faire marche arrière.

[fluo]Ou bien, le Crédit Agricole ayant examiné les deux offres, considère que les candidats acquéreurs n'offrent pas suffisamment de garanties [fluo]de bonne fin dans le cadre d'une vente à l'amiable et préfère maintenir l'adjudication, sans doute plus proche, et au cours de laquelle le prix va monter.

En tout état de cause, votre amie devrait consulter un Avocat pour voir si, par son intermédiaire, il n'y aurait pas moyen de négocier.

Par **joce49**, le **02/05/2011 à 15:58**

mon amie a + les moyens de prendre un avocat ce que je sais c est que le crédit agricole n'a pas voulu examiner les deux offres effectivement la mise a prix est de 35000€ aux enchères publique qui devrait avoir lieu fin juin vous me dites quil est possible de faire marche arrière mais comment faire

l'offre de 160000€ sont des gens qui ont de l'argent et que la banque n'a pas examiméé merci

Par **fra**, le **02/05/2011 à 16:07**

Vous avez envoyé votre messages sur deux posts différents.
Comme vous le répondez Youris, sur l'autre post, [fluo]que votre amie s'adresse au Juge de l'Exécution dans le but de faire stopper cette adjudication et examiner cette proposition.[/fluo]
Si votre amie a droit à [fluo]'Assistance Juridictionnelle[/fluo], elle aura droit à celle d'un Avocat gratuitement et, pour faire ces démarches, ce serait vivement préférable.